

SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ANNECY
10, RUE DES MARQUISATS – BP 2500
74025 ANNECY CEDEX

**Direction générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable d'ANNECY**

10, rue des Marquisats
74025 ANNECY
Téléphone : 04 50 45 87 52
Mél. : t074004@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNECY (SILA)

Anney, le 12/05/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Suite à notre réunion en date du 03/04/2023, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) et son budget annexe « Traitement des déchets » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur le point suivant :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 .

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs à savoir le budget annexe « Traitement des déchets ».

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



La comptable publique
responsable du SGC d'Annecy.

Chantal ANDRIANAIVORAVELO